

PROGRAMME DE FORMATION

Dirigeant : Quel statut social choisir ? Les fondamentaux à maîtriser

La question de la modernisation de la protection sociale française au regard des évolutions sociales et démographiques est de plus en plus posée. Les dernières réformes adoptées et celles en cours (système des retraites par exemple), posent, encore plus aujourd’hui qu’hier, la question pour tout dirigeant ou futur dirigeant du statut social à adopter ?

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	• Connaissance des différents statuts juridiques des entreprises, • Connaissance de base d’un bilan comptable, • Avoir une pratique du conseil comptable, juridique ou assurancielle
Objectifs:	• Comprendre les différences entre les différents statuts sociaux du dirigeant. • Maîtriser les chiffres clés de la rémunération du dirigeant en fonction de son statut. • Expliquer les mécanismes d’appels de charges, du calcul des dividendes et présenter les fondamentaux à ne pas négliger

Les impacts du choix de son statut social par le dirigeant sont souvent peu mesurés alors même qu'ils devraient être pris en compte lors du choix de l'exercice d'une activité professionnelle. En effet la gestion du patrimoine social est bien souvent laissée au second plan et reléguée au rang de problématique à long terme. C'est pourtant l'anticipation du long terme qui permet de prendre en compte ces impacts à leur juste valeur.

Quel patrimoine social pour quel statut social ?

Contenu

- pédagogique :
- Etat des lieux des statuts en fonction de la nature et de la forme de l'activité
 - Etude des différents régimes liés aux statuts et mise en perspective

Anticiper pour mieux gérer son patrimoine social ?

- Effets sur le long terme du choix d'un statut
- Solutions d'anticipation et préconisations

Heures réglementaires:

CGPI / Courtiers

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 201900797

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

